

Vous avez subi des dommages matériels ou blessures corporelles quels qu'ils soient, et pour lesquels vous croyez que la responsabilité de la Ville peut être engagée, voici la procédure à suivre :

1. Déposer **dans les 15 jours suivants l'incident**, un **avis écrit** au Service du greffe, soit par la poste, en personne ou par courriel, en utilisant le présent formulaire (ajouter une feuille si nécessaire).
2. Les pièces justificatives à l'appui de votre demande de réclamation **peuvent être transmises plus tard**.

**Important :** À défaut de produire l'avis dans le délai prescrit, soit 15 jours « calendrier », la Ville d'Amos ne sera pas tenue de vous indemniser.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : domicile : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Date et heure de l'événement : \_\_\_\_\_  
Lieu de l'événement : \_\_\_\_\_  
Si rapport de police, le numéro de celui-ci : \_\_\_\_\_

Décrire l'événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Décrire les dommages subis : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Inclure vos pièces justificatives, *si vous les avez déjà* (photo, facture, soumission ou autre)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Nous vous rappelons qu'en aucun temps un employé de la Ville n'est autorisé à engager la responsabilité de la Ville d'Amos relativement à un incident, quel qu'il soit.**

Si vous détenez un contrat d'assurance, nous vous suggérons d'aviser votre assureur des dommages que vous avez subis.

Que vous ayez reçu ou non une réponse officielle, si vous désirez tenter une poursuite contre la Ville d'Amos, vous devez le faire dans les 6 mois suivants l'incident dans le cas de dommages matériels. Dans le cas de blessures corporelles, le délai est de 3 ans.

Les dispositions de la loi ont préséance sur le contenu de la présente note d'information. En cas de questions ou de doute, il est recommandé de consulter un avocat.

## COORDONNÉES

Service du greffe  
182, 1<sup>re</sup> Rue Est  
Amos (Québec) J9T 2G1  
Courriel : [greffe@amos.quebec](mailto:greffe@amos.quebec)  
Téléphone : 819 732-3254  
Télécopieur : 819 727-9792